



Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS Échelon Départemental du Pas-de-Calais

ECHELON DEPARTEMENTAL DU CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS

*Extraits des Règlements sportifs (édition 2023, pages 100 à 103)
et particularités départementales*

CHAPITRE 1 - CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS

- Conditions de participation

Le championnat de France vétérans est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

- Échelons

Cette épreuve se déroule à deux ou à trois échelons : national, régional, et/ou départemental. Chaque échelon comporte dix catégories :

DAMES

- Vétérans 1 (V1) âgées de plus de 40 ans (coupe Paul-Jules BARDIN)
- Vétérans 2 (V2) âgées de plus de 50 ans (coupe Jeanne DELAY)
- Vétérans 3 (V3) âgées de plus de 60 ans (coupe Huguette BEOLET)
- Vétérans 4 (V4) âgées de plus de 70 ans (coupe Louis BRASLET)
- Vétérans 5 (V5) âgées de plus de 80 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours

MESSIEURS

- Vétérans 1 (V1)- âgés de plus de 40 ans (coupe Jean PRULIERE)
- Vétérans 2 (V2) âgés de plus de 50 ans (coupe Jacques CRISAFULLI)
- Vétérans 3 (V3) âgés de plus de 60 ans (coupe Alex AGOPOFF)
- Vétérans 4 (V4) âgés de plus de 70 ans (coupe Pierre MAGNIEN)
- Vétérans 5 (V5) - âgés de plus de 80 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours (coupe Guy AMOURETTI)

- Droits d'inscription

Chaque saison, tout joueur licencié désirant participer au championnat vétérans doit acquitter, lorsqu'il s'engage, un droit d'inscription forfaitaire à chaque échelon pour lequel il est qualifié.

- Qualification pour l'échelon régional

En fonction de l'importance du nombre de licenciés vétérans, les comités départementaux peuvent ou non organiser des championnats départementaux, dans les différentes catégories, qualificatifs pour les championnats régionaux.

- Qualification pour l'échelon national

- Sont qualifiés pour le championnat de France national :
 - d'office : le Champion du Monde ou d'Europe vétérans de la saison précédente et les anciens champions de France des catégories seniors messieurs et seniors dames ;
- Pour les autres qualifiés, la participation au championnat régional est obligatoire.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues Métropolitaines :

- les deux finalistes par ligue en V1, V2, V3 et V4 en messieurs
- les deux finalistes par ligue en V1, V2 et V3 dames
- le vainqueur régional en V5 messieurs, en V4 dames et V5 dames
- suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues Outremer : le vainqueur régional pour les tableaux V1, V2, V3 et V4 en messieurs et V1, V2 et V3 dames.
- le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par une inscription « libre » à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des dix catégories.

- Sur demande pour la catégorie V5, la commission sportive fédérale peut attribuer des dérogations aux joueurs pour participer aux Championnat de France Vétérans.

c) Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.

	V1	V2	V3	V4	V5
Messieurs	Les 2 finalistes	Les 2 finalistes	Les 2 finalistes	Les 2 finalistes	vainqueur
Dames	Les 2 finalistes	Les 2 finalistes	Les 2 finalistes	vainqueur	vainqueur
le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par une inscription « libre »					

Particularités départementales du Pas-de-Calais :

Les doubles (Messieurs, Dames et Mixtes), ne sont pas organisés à l'échelon départemental du Pas-de-Calais.

Absence non excusée

En cas d'absence non reçue au plus tard la veille ou non justifiée au-delà de cette date, une amende de 40 Euros sera infligée au club.

Il en est de même pour le joueur ou la joueuse classé(e) dans les quatre premiers d'un tableau qui sera absent pour la cérémonie officielle des podiums.

Qualifiés de l'échelon départemental du Pas-de-Calais à l'échelon régional :

	V1	V2	V3	V4	V5
Messieurs	Les 2 finalistes	Les 2 finalistes	Les 2 finalistes	Les 2 finalistes	Les 2 finalistes
Dames	En fonction du nombre de participantes dans chaque département				
le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé en fonction du nombre de participant(e)s de chaque département.					

Nombre de qualifié(e)s à l'échelon régional lors de la précédente édition :

MESSIEURS	AISNE D02	NORD D59	OISE D60	PAS-de CALAIS D62	SOMME D80	TOTAL
V1 M	19	17	11	24	2	73
73	6	5+1	4	8	1	24
V2 M	10	18	15	17	5	65
65	4	7	5+1	6	2	24
V3 M	9	12	11	17	12	61
61	3+1	5	4	7	5	24
V4 M	5	12	4	6	5	32
32	4	9	3	4+1	4	24
V5 M	0	2	0	0	0	2
2	0	2	0	0	0	2
DAMES						
V1 D	4	2	2	5	0	13
13	4	2	2	5	0	13
V2 D	3	2	3	3	4	15
15	3	2	3	3	4	15
V3 D	0	0	1	0	0	1
1	0	0	1	0	0	1
V4 D	0	0	0	1	0	1
1	0	0	0	1	0	1
V5 D	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0

cdtt@sport62.fr

 Pas de Calais
Le Département

 MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Comité Départemental du Pas-de-Calais
de Tennis de Table

<https://cd62tt.blog>

 FTT
Fédération Française
de Tennis de Table

 CDTT
PAS-DE-CALAIS

Maison des Sports du Pas-de-Calais
9 rue Jean BART - 62143 ANGRES

☎ : 03 21 72 67 34

 AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

 DAUPHIN

